

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, Mme Mylène Le Cavalier, M. Clément Légaré, M. Marc L'Heureux, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire.

Pascal Caron, directeur général est aussi présent.

M. Alain St-Louis ouvre la séance par la pensée d'usage

**150102 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AOÛT 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 3 août 2015 soit adopté.

ADOPTÉE

**150103 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 11 septembre 2015 totalisant la somme de 130 336,45 \$ et regroupant les chèques 25286 à 25335 et la liste des prélèvements totalisant la somme de 69 489,77 \$ et regroupant les prélèvements no 1022 à 1090 soient approuvées.

ADOPTÉE

**150104 AUTORISATION COLLOQUE DE L'ADMQ**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M. Pascal Caron et Mme Lynda Foisy soient autorisés à participer au colloque de l'ADMQ qui aura lieu à Val David les 22 et 23 octobre 2015;

QUE les frais d'inscription au montant de 390\$ incluant les taxes, et les frais de transport soient défrayés par la municipalité.

ADOPTÉE

**150105 TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES 2015 – APPROBATION DES DÉPENSES**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu en 2015 la confirmation d'une subvention de 17,000\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier 2015/2016 ;

ATTENDU QU'avec cette subvention la municipalité a effectué des travaux de réfections majeures sur le Rang des Vents;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

SECONDÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil approuve les dépenses totalisant 62 987,60\$ pour ces travaux;

QUE ces travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur des routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

ADOPTÉE

**150106 PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)**

ATTENDU QUE La MRC des Laurentides élabore son Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) avec l'aide des consultants Tetra Tech;

ATTENDU QUE La MRC des Laurentides est présentement à l'étape de priorisation du réseau local 1 et/ou 2. La priorisation de ce réseau doit être faite selon les critères émis par le Ministère des Transports (MTQ);

ATTENDU QUE La MRC des Laurentides nous a transmis une carte proposant le réseau à prioriser selon les critères émis par le MTQ, afin de valider la proposition. Cette étape de priorisation du réseau local permettra aux consultants d'amorcer la prochaine étape, soit d'aller sur le terrain vérifier l'état des routes priorisées.

ATTENDU QUE pour la municipalité de Brébeuf, le réseau local priorisé est le Rang des Collines ainsi que le chemin de La Rouge;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT  
QUE la municipalité de Brébeuf accepte le réseau local priorisé par la MRC des Laurentides,  
soit le Rang des Collines ainsi que le chemin de La Rouge.  
ADOPTÉE

**150107 DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA  
GESTION DE L'EAU POTABLE 2014**

Le directeur général dépose le rapport annuel de gestion de l'eau potable 2014 ;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis  
APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le rapport annuel de gestion de l'eau potable 2014  
daté du 5 mai 2015 soit approuvé.

ADOPTÉE

**150108 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR  
L'ALIÉNATION DES LOTS 3 942 641, 3 647 419, 3 646 701 ET 3 942  
640**

ATTENDU QUE Mme Marielle Alarie et Mme Ginette Alarie demandent l'autorisation à la  
CPTAQ pour l'aliénation des lots 3 942 641, 3 647 419, 3 646 701 et 3 942 640;  
ATTENDU QUE la demande a pour but l'acquisition par quatre frères et soeurs de chacun  
des quatre lots formant la terre familiale;  
ATTENDU QUE les requérants désirent acquérir les lots séparément suite au décès de leur  
mère qui était propriétaire du lot;  
ATTENDU QUE la vocation agricole, acéricole et sylvicole de ces lots sera conservée.  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux  
SECONDÉ PAR M. Peter L. Venezia  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT  
QUE la Municipalité de Brébeuf appuie la demande d'autorisation pour l'aliénation des lots  
3 942 641, 3 647 419, 3 646 701 et 3 942 640.

ADOPTÉE

**150109 OCTROI DES BOURSES PERSÉVÉRANCE ET RÉUSSITE  
ÉDUCATIVE 2014-2015**

ATTENDU QUE CORINNE BOUFFARD-DEMERS, DEC en Sciences de la nature  
au CÉGEP de Saint-Jérôme; RAFAËL GAUTHIER, BAC en enseignement de  
l'éducation physique et de la santé à l'Université Laval; ÉLODIE LAUZON, DEC  
en Sciences humaines au CÉGEP de Saint-Jérôme à Mont-Tremblant et MAUDE  
TERREAULT-LAVOIE, DEC en Sciences humaines au CÉGEP de Saint-Jérôme à  
Mont-Tremblant se sont qualifiées pour le programme de la Bourse Persévérance et  
réussite éducative 2014-2015;  
IL EST PROPOSÉ PAR Mme Mylène Le Cavalier  
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT de déclarer Corinne Bouffard-Demers, Raphaël Gauthier,  
Élodie Lauzon et Maude Terreault-Lavoie lauréates et lauréat au programme de la Bourse  
Persévérance et réussite éducative 2014-2015;  
De remettre une bourse de 1,000\$ à chacune des lauréates et au lauréat.

ADOPTÉE

**150110 CAUTIONNEMENT - LETTRE DE CRÉDIT BANCAIRE**

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs de Brébeuf doit obtenir une lettre de crédit bancaire  
pour sa demande de permis à la Régie des Loteries pour le tirage du Carnaval 2016;  
IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia  
APPUYÉ PAR M. Clément Légaré  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT  
QUE la Municipalité de Brébeuf se porte garante pour la lettre de crédit bancaire requise  
dans le cadre de la demande de permis à la Régie des Loteries pour le tirage du Carnaval  
2016 ;  
QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document relatif à ce  
cautionnement.

ADOPTÉE

**150111 LEVÉE**

L'ordre du jour étant épuisé M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

*Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_

Maire

\_\_\_\_\_

Directeur général